

Démarche : CD92 - Demande d'allocation BeBédom  
Organisme : CD92 - Pôle Solidarités - Direction de l'Enfance, de l'Adolescence et de la Famille - Unité Versements et Remboursements - Dispositif Bébédom

## Identité du demandeur

Email	<input type="text"/>
Civilité	<input type="text"/>
Nom	<input type="text"/>
Prénom	<input type="text"/>

## Formulaire

L'allocation Bébédom est une aide départementale extra légale réservée aux parents d'enfants de moins de trois ans, résidant dans les Hauts-de-Seine. Elle vise à soutenir les familles employant, plus de 20 heures par semaine, une garde à domicile ou un(e) assistant(e) maternel(l)e. Le montant de cette aide s'élève à 110 ou 220 euros, par mois, en fonction du quotient familial du foyer, celui-ci doit être compris entre 0 et 2400 euros.

Les parents d'enfant en situation de handicap sont invités à prendre contact avec le service Bébédom, après transmission de leur dossier. Ils bénéficieront automatiquement du montant majoré de l'allocation, soit 220 euros.

L'allocation Bébédom est valable pour une durée de 1 an et est renouvelable jusqu'au mois précédent le troisième anniversaire de l'enfant.

L'aide est versée sous la forme d'un chèque emploi service universel (e-CESU) qui doit être exclusivement versé à l'assistant(e) maternel(l)e employé(e) par la famille. Toute autre utilisation entraînerait un indu qui serait récupéré par la Paie de la famille.

### À savoir

**<strong>- Renouvellement</strong>** : Si les droits de votre précédente demande Bébédom arrivent à échéance, vous pouvez faire la demande d'un renouvellement, **<strong>valable 12 mois</strong>**, jusqu'aux **<U>3 ans</U>** de votre enfant.

**<strong>- Prolongation</strong>** : Si votre enfant **<strong>a plus de 3 ans</strong>** mais est **<U>toujours gardé à domicile</U>**, vous pouvez demander une **<strong>prolongation</strong>** de vos droits à l'allocation Bébédom **<strong>jusqu'à son entrée en maternelle</strong>**, tant que **<U>la garde est maintenue</U>**.

### Quel est le type de votre demande?

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- Première demande
- Renouvellement (enfant de moins de 3 ans)
-

## 1 - Identité du parent bénéficiaire des prestations de la CAF ou de la MSA

### De quelle caisse dépendez-vous?

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

 MSA CAF

### Important

L'identité renseignée doit **strictement** correspondre à celle indiquée sur l'attestation de quotient familial.

### Veuillez saisir votre numéro d'allocataire CAF

Toute demande sur la base d'un quotient familial supérieur à 2400 euros fera automatiquement l'objet d'un refus.

Pour tout quotient familial inférieur à 800 euros, vous percevrez mensuellement 220 euros.

Pour tout quotient familial compris entre 800 et 2400 euros, vous percevrez mensuellement 110 euros.

### Veuillez saisir votre numéro d'allocataire MSA

Toute demande sur la base d'un quotient familial supérieur à 2400 euros fera automatiquement l'objet d'un refus.

Pour tout quotient familial inférieur à 800 euros, vous percevrez mensuellement 220 euros.

Pour tout quotient familial compris entre 800 et 2400 euros, vous percevrez mensuellement 110 euros.

### Civilité

 Mme M.

### Nom d'usage du responsable du dossier CAF / MSA

### Nom de naissance du responsable du dossier CAF / MSA

### Prénom du responsable du dossier CAF / MSA

Merci d'indiquer uniquement votre prénom d'usage.

### Date de naissance

### Adresse mail

### Numéro de téléphone

### Commune de votre domicile

Vous devez résider dans les Hauts-de-Seine pour percevoir l'allocation Bébédom.

## CD92 - Demande d'allocation BeBedom

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- ANTONY
- ASNIERES SUR SEINE
- BAGNEUX
- BOIS COLOMBES
- BOULOGNE BILLANCOURT
- BOURG LA REINE
- CHATENAY MALABRY
- CHATILLON
- CHAVILLE
- CLAMART
- CLICHY
- COLOMBES
- COURBEVOIE
- FONTENAY AUX ROSES
- GARCHES
- LA GARENNE COLOMBES
- GENNEVILLIERS
- ISSY LES MOULINEAUX
- LEVALLOIS PERRET
- MALAKOFF
- MARNES LA COQUETTE
- MEUDON
- MONTROUGE
- NANTERRE
- NEUILLY SUR SEINE
- LE PLESSIS ROBINSON
- PUTEAUX
- RUEIL MALMAISON
- ST CLOUD
- SCEAUX
- SEVRES
- SURESNES
- VANVES
-

## CD92 - Demande d'allocation BeBédom

- VILLE D'AVRAY
- VILLENEUVE LA GARENNE
- HORS 92

### Adresse de votre domicile

## 2 - Identité de l'enfant

#### Important

Les parents d'enfants **porteurs d'un handicap et gardés par une garde à domicile ou un(e) assistant(e) maternel(le)** sont invités à prendre contact avec le service Bébédom (<https://contact.hauts-de-seine.fr/>), après transmission de leur dossier. Ils bénéficieront automatiquement du montant majoré de l'allocation, soit 220 euros.

#### Nom de l'enfant

#### Prénom de l'enfant

#### Date de naissance de l'enfant

Votre enfant doit avoir moins de 3 ans.

## 3 - Garde de l'enfant

#### Quel est le mode de garde?

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- Assistant(e) maternel(le)
- Garde à domicile

#### Date du début de la garde

Votre demande d'allocation Bébédom doit être réalisée après un mois de garde complet.

#### Date de fin de la garde

#### Quel est le nombre d'heures de garde hebdomadaire?

Le nombre d'heures de garde hebdomadaire doit être supérieur ou égal à 20.

## 4 - Pièces justificatives

## CD92 - Demande d'allocation BeBedom

### Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Le dernier relevé mensuel PAJEMPLOI (et non le certificat d'enregistrement)

Ce document doit mentionner le montant du Complément du libre choix de Mode de Garde (CMG).

Pour le retrouver : À partir de la page accueil de votre compte en ligne, cliquer à gauche de l'écran sur « Gérer et modifier les déclarations » puis cliquer sur la dernière déclaration. Tout en bas de la page, cliquer sur la rubrique « Éditer le relevé mensuel ».

À partir de votre compte en ligne, allez dans la rubrique « Éditer mes bulletins de salaire »:

<https://www.pajemploi.urssaf.fr/pajewebinfo/cms/sites/pajewebinfo/accueil/documents-specimen/assistante-maternelle-agreee.html#:~:text=Bulletin%20de%20salaire,->

Le bulletin de salaire doit mentionner l'employeur, l'employé, le nombre d'heures de travail. Il doit être signé et daté.

### Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Le dernier bulletin de salaire de votre garde à domicile

Le mois de garde doit être complet. Par exemple : bulletin de salaire du 1/01 au 31/01.

### Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Le contrat de travail de votre garde à domicile

Le contrat doit mentionner l'employeur, l'employé, le nombre d'heures de travail. Il doit être signé et daté.

### Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Le dernier bulletin de salaire de votre assistant(e) maternel(le)

Le mois de garde doit être complet. Par exemple : bulletin de salaire du 1/01 au 31/01.

### Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Le contrat de travail de l'assistant(e) maternel(le)

Le contrat doit mentionner l'employeur, l'employé, le nombre d'heures de travail. Il doit être signé et daté.

### Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Votre dernière attestation de quotient familial CAF

Votre attestation doit mentionner votre quotient familial du mois précédent votre demande (ex : pour une demande réalisée le 1er février, l'attestation doit mentionner le quotient familial du mois de janvier).

### Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Votre dernière attestation de quotient familial MSA

Votre attestation doit mentionner votre quotient familial du mois précédent votre demande (ex : pour une demande réalisée le 1er février, l'attestation doit mentionner le quotient familial du mois de janvier).

### Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Si votre enfant est porteur d'un handicap, veuillez déposer la notification de décision de la MDPH

Pour toute question relative à ce sujet, nous vous invitons à prendre contact avec le service via le formulaire de contact suivant : <https://contact.hauts-de-seine.fr/>

### Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Votre justificatif de domicile

Ce dernier doit être daté de moins de 3 mois.

### Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Votre attestation sur l'honneur nous informant de la date prévue pour la fin de garde

## 5 - Validation

**Je m'engage à verser mes chèques e-cesu BEBEDOM exclusivement à mon assistant(e) maternel(le) ou à ma garde à domicile. Toute autre utilisation entraînera un indu qui sera récupéré par la paierie départementale. Je suis informé(e) que mes e-CESU ont une durée de validité limitée (les e-CESU de l'année N doivent être consommés avant le 31 janvier de l'année N+1)**

Cochez la mention applicable

Oui

Non

**Je m'engage à informer dans les meilleurs délais le Département de tout changement ultérieur de situation (déménagement, changement de mode de garde, etc.).**

Cochez la mention applicable

Oui

Non

**Je certifie sur l'honneur l'exactitude des informations indiquées sur la présente demande.**

Cochez la mention applicable

Oui

Non

**Je suis informé(e) que toute fausse déclaration ou falsification de document, toute obtention usurpée d'un droit, m'expose à des sanctions pénales et financières en application des articles 313-1, 313-7 et 313-8 du Code pénal, ainsi que, le cas échéant, à la récupération par le Département des sommes indûment perçues.**

Cochez la mention applicable

Oui

Non

**Je suis informé(e) que le Département des Hauts-de-Seine pourra consulter mes informations auprès de la CAF (par exemple: quotient familial, adresse postale) afin d'en vérifier la véracité.**

Cochez la mention applicable

Oui

Non

**J'accepte le traitement de mes données à caractère personnel par le Conseil départemental des Hauts-de-Seine selon les dispositions de la loi Informatique et Libertés. Conformément au Règlement 2016/679 du 27 avril 2016 et à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés (dite « Loi informatique et libertés ») telle que modifiée par la loi n° 2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et de portabilité des données vous concernant ainsi que d'un droit d'opposition et de limitation des traitements. Ces droits s'exercent en écrivant au Conseil départemental des Hauts-de-Seine : dpo@hauts-de-seine.fr Vous disposez également d'un droit de saisir l'Autorité compétente en matière de protection des données personnelles (CNIL). Pour en savoir plus sur la gestion de vos données personnelles et pour exercer vos droits, vous pouvez consulter notre politique de confidentialité : <https://www.hauts-de-seine.fr/protection-des-donnees>**

Cochez la mention applicable

Oui

Non